

RÈGLEMENT NUMÉRO 1840-15-2023

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1840 AFIN D'AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION RÉSIDEN­TIELLE FORTE DENSITÉ À MÊME UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE, DE MODIFIER LES LIMITES DE L'AIRE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL POUR LE SECTEUR DE LA RUE ORLÉANS ET D'AGRANDIR L'AFFECTATION PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE À MÊME UNE PARTIE DE L'AFFECTATION RÉSIDEN­TIELLE DE FAIBLE DENSITÉ DANS LE SECTEUR DES RUES DE LA RIVIÈRE ET MERCIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède des terrains dans le secteur de la rue Or­léans, adjacents à un secteur résidentiel existant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire accélérer la construction de logements abordables sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire agrandir l'affectation publique et institutionnelle dans le secteur de l'école secondaire Massey-Vanier afin d'y inclure des terrains qui pourraient être utilisés à des fins publique, institutionnelle ou récréative;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 7 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Le Conseil de la Ville de Cowansville décrète ce qui suit :

Article 1

Le *Plan d'affectation des sols – annexe 3*, faisant partie intégrante, à titre d'annexe 3 du Règlement du plan d'urbanisme numéro 1840, est modifié :

1. En agrandissant l'affectation du sol « 6 - *Résidentielle de forte densité* » à même une partie de l'affectation « 12 – *Industrielle* », dans le secteur de la rue Or­léans;
2. En modifiant les limites de l'aire du *Parc industriel régional* au sud de la rue Or­léans;
3. En agrandissant l'affectation du sol « 10 – *Publique et institutionnelle* » à même une partie de l'affectation « 4 – *Résidentielle de faible densité* » dans le secteur des rues de la Rivière et Mercier.

Le tout tel que montré à l'**annexe A** du présent règlement, pour en faire partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

SYLVIE BEAUREGARD, MAIRESSE

JULIE LAMARCHE, OMA, GREFFIÈRE



Cowansville

Règlement numéro 1840-15-2023

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1840 AFIN D'AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION RÉSIDEN­TIELLE FORTE DENSITÉ À MÊME UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE, DE MODIFIER LES LIMITES DE L'AIRE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL POUR LE SECTEUR DE LA RUE ORLÉANS ET D'AGRANDIR L'AFFECTATION PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE À MÊME UNE PARTIE DE L'AFFECTATION RÉSIDEN­TIELLE DE FAIBLE DENSITÉ DANS LE SECTEUR DES RUES DE LA RIVIÈRE ET MERCIER

CERTIFICAT

Avis de motion donné le
Adoption du premier projet de règlement le
Assemblée publique de consultation le
Adoption du règlement le
Approbation du règlement par la M.R.C. le
Publié conformément à la Loi le

SYLVIE BEAUREGARD, MAIRESSE

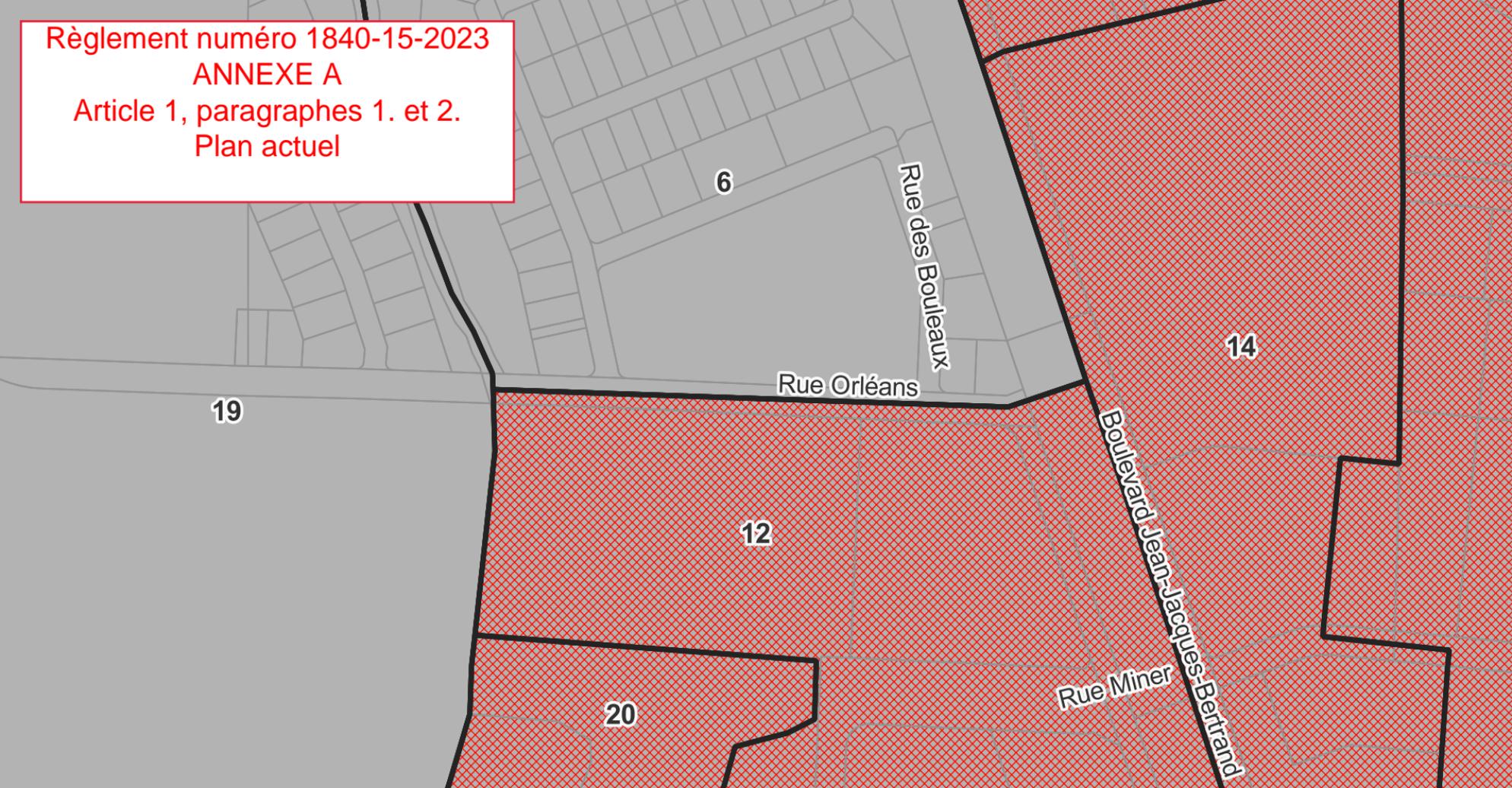
JULIE LAMARCHE, OMA, GREFFIÈRE

Règlement numéro 1840-15-2023

ANNEXE A

Article 1, paragraphes 1. et 2.

Plan actuel



6

Rue des Bouleaux

Rue Orléans

14

Boulevard Jean-Jacques-Bertrand

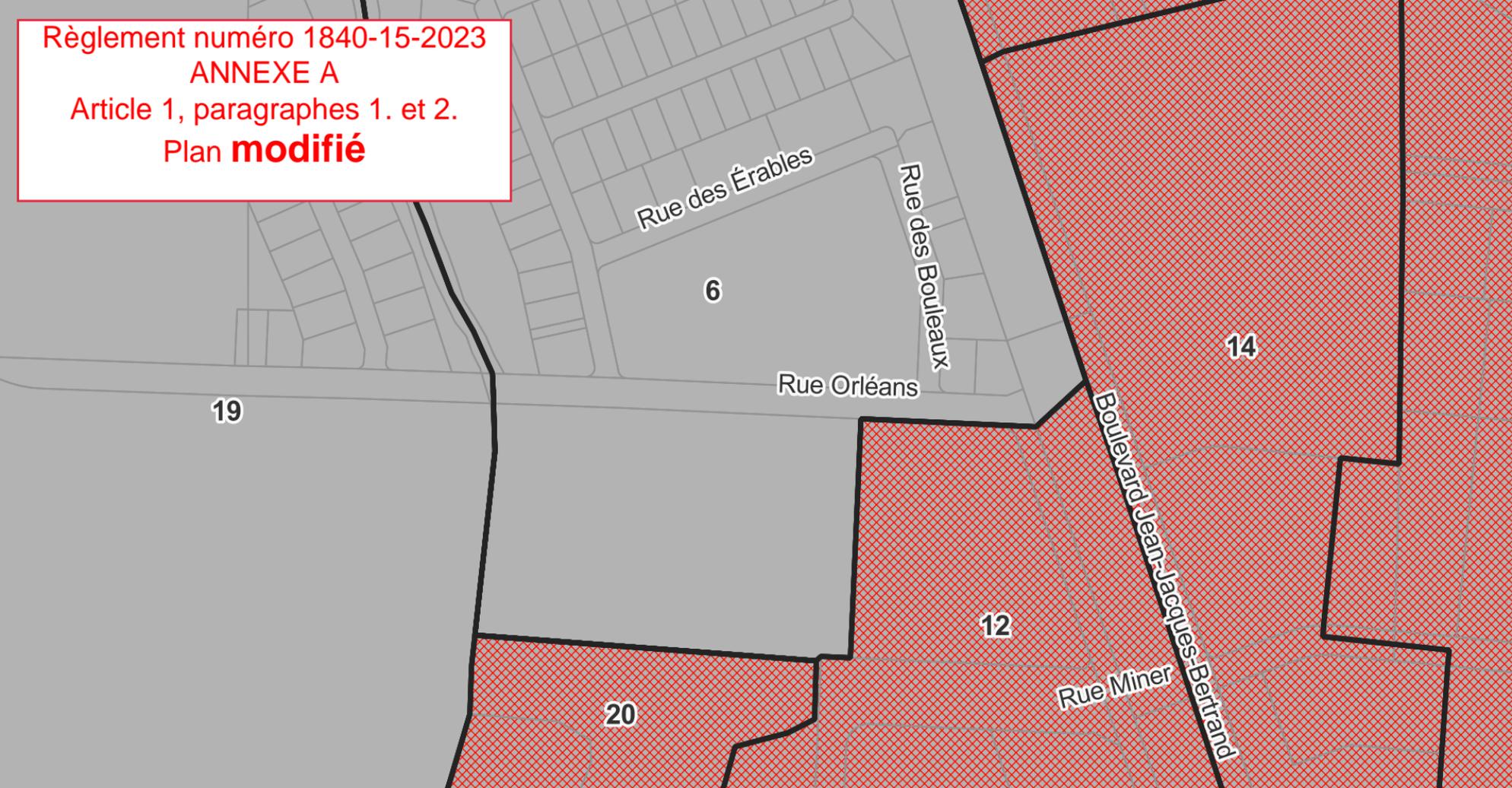
12

Rue Miner

19

20

Règlement numéro 1840-15-2023
ANNEXE A
Article 1, paragraphes 1. et 2.
Plan **modifié**



Règlement numéro 1840-15-2023
ANNEXE A
Article 1, paragraphe 3
Plan actuel

8

Rue de la Rivière

4

10

Rue Mercier

Règlement numéro 1840-15-2023

ANNEXE A

Article 1, paragraphe 3

Plan **modifié**

8

Rue de la Rivière

4

10

Rue Mercier